EXPOSITIONS REGIONALES D'ELEVAGE 2006
DU CLUB DES AMIS DU COLLEY

(affilié à la Société Centrale Canine, agréé par le Ministère de l'Agriculture)

❶ MANSLES (16)	❷ ANNEZIN (62)	❸ SAUGNIEU (69)	❹ STE MARIE DE REDON (35)	❺ FRETOY (77)
5 mars 2006	2 avril 2006	7 mai 2006	28 mai 2006	24 septembre 2006
Clôture le 15 février 2006	*Clôture le 15 mars 2006*	*Clôture le 22 avril 2006*	*Clôture le 14 mai 2006*	*Clôture le 10 septembre 2006*
☐	☐	☐	☐	☐
Juge : P. LALANNE DE JONQUEL	Juge : A. SOCOLOVERT	Juge : C. DANCOISNE	Juge : S. ROSER	Juge : J-C. LARIVE
TAN + CSAU : J.ORTEGA	TAN + CSAU : P. BERNARD	TAN + CSAU : Mme MARCY		TAN : M. QUERTAINMONT

(Mettre une croix dans la case vide de l'exposition choisie.)

Nota : le C.A.C. se réserve le droit de modifier le jury si nécessaire

FEUILLE D'ENGAGEMENT

(1 feuille par chien, photocopies autorisées)
A remplir en caractère d'imprimerie afin d'éviter toute erreur au catalogue

Nom du chien.....

Poil.....Sexe..... Couleur.....

Né(e) le..... N° LO..... N° Identification .....

Père.....

Mère.....

Nom du Producteur.....

Nom et adresse du Propriétaire.....

.....Tél :.....

Participation aux frais d'organisation

Membre du CAC

N° carte d'adhérent 2006

☐☐☐☐☐☐☐☐

1er chien	27€
2ème chien.....	20€
3ème chien.....	18€
4ème chien et suivants, chacun..	10€
Pupilles*.....	15€
Champion*, Hors concours*	
Vétérans*, baby*.....	10€

* *Ne peuvent être 1er chien*

TAN seul.....	15€
CSAU seul.....	15€

Non membres du Club

Par chien :.....	42€
CSAU :.....	20€

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé		*Sommes adressées*
Ouverte (âge mini : 15 mois).....	☐	.....€
Intermédiaire (15-24 mois).....	☐	.....€
Eleveur (15 mois mini).....	☐	.....€
(Sujet appartenant à son producteur)		
Le TAN est compris pour les classes Jeune, Ouverte, Intermédiaire,Eleveur		
Jeune (9 à 18 mois).....	☐	.....€
Puppy (6 à 9 mois).....	☐	.....€
Baby (4 à 6 mois).....	☐	.....€
Hors Concours	☐	.....€
Vétérans (8 ans et plus).....	☐	.....€
Champion	☐	.....€

Le chien engagé sera-t-il présenté à la confirmation ?

☐ Oui ☐ Non

N° du chèque..... total : .....€

Joindre obligatoirement à toute demande d'engagement

- La photocopie de votre carte d'adhérent 2006
- La photocopie du certificat antirabique pour les chiens provenant de l'étranger
- Une enveloppe timbrée à 0.53€ à votre adresse

Règlement par chèque libellé à l'ordre du **Club Des Amis du Colley**

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, fugues, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil n'est pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C..

A..... le .....2006 Signature :

Adresser le tout à :

❶ **MANSLES (15)**	C.A.C.	- S. DERAIX	Le Treillis Route de l'Aiguille – 16150 JAULDES	Tél : 05 45 69 74 25
❷ **ANNEZIN (62)**	C.A.C.	- M.L. DERACHE	2800 Route du Pont d'Oye – 62162 VIEILLE EGLISE	Tél : 03 21 82 14 26
❸ **SAUGNIEU (69)**	C.A.C.	- C. NIGON	26 Rue du 8 Mai 1945 – 42210 MONTROND LES BAINS	Tél : 04 77 94 60 94
❹ **STE MARIE DE REDON (35)**	C.A.C.	- M. MOCQUE	Les Couëdies – 35600 BAINS SUR OUST	Tél : 02 99 91 70 06
❺ **FRETOY (77)**	C.A.C.	- A. SOCOLOVERT	3 Chemin des Noyères – 77320 LE GRAND FRETOY	Tél : 01 64 01 09 43

REGLEMENT DE L'EXPOSITION

HORAIRES DES JUGEMENTS
De **9h** à **18h** : jugements mâles et femelles non stop

AFFICHAGE :
Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce de portées à vendre.
Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

ANNULATION :
En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS :
Les chiens doivent être la propriété de l'exposant. Celui-ci doit pouvoir présenter à la Société Organisatrice tout document qui l'atteste. Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.

Seront refusés :
a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition.
c) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition.

Lorsque le chien est engagé dans une classe dite individuelle, il sera perçu un droit d'engagement.
Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la Société, même si l'exposant ne peut présenter son chien.
Il sera envoyé un accusé de réception dans les 15 jours précédant la manifestation, qui devra être présenté au secrétariat.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES :

ATTENTION !
Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office en classe ouverte ou jeune suivant l'âge

CLASSE OUVERTE :
Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition

CLASSE INTERMEDIAIRE :
Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois au jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE ELEVEUR :
Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition et appartenant à leur producteur.

CLASSE DES JEUNES :
Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois

CLASSE PUPPY :
Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois.

CLASSE BABY :
Pour les chiens âgés de 4 à 6 mois

CLASSE CHAMPIONS :
Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (joindre la copie des titres), âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements de la manifestation

CLASSE VETERAN :
Pour les chiens de 8 ans et plus. Ils peuvent obtenir le qualificatif Excellent, Très bon, Bon, Assez bon, Insuffisant.

CSAU :
A partir de 12 mois

TAN :
A partir de 9 mois

GROUPE DE REPRODUCTION :
Un mâle ou une femelle (leur présence à l'exposition est souhaitable) avec, au minimum, **trois de ses enfants présents issus de deux portées différentes.**

SERVICE VETERINAIRE :
Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire qui a tout pouvoir pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition.
Des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau, des chiens aveugles ou estropiés, des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que des chiennes en chaleur, des chiens dangereux.
La décision du Service Vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le Service Vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la Société Organisatrice.

RESPONSABILITE :
La Société Organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.
Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société Organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.
Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'exposition.

PARTICIPATION AUX FRAIS :
Les tarifs en vigueur sont ceux inscrits sur la feuille d'engagement.
Pour bénéficier des prix réservés aux membres du Club, **Il faudra être à jour de sa cotisation 2006.**

ATTENTION :
Les chiens arrivés après le départ du Vétérinaire chargé du contrôle seront refoulés.

RECLAMATIONS :
Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-là sont sans appel, devront être formulés par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de **25 €** qui restera acquise au C.A.C. si après examen, elles sont reconnues sans fondement.
Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés immédiatement et sans appel par les membres présents du Comité du C.A.C.

SANCTIONS :
Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses associations affiliées.
a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.
b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité
d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la Société Centrale Canine.
e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre.

GRILLE DE COTATION :

1 POINT /6 : Sujet CONFIRME
2 POINTS /6 : Sujet CONFIRME + 1 Exc dans une exposition + Examen oculaire(*)
3 POINTS /6 : Sujet CONFIRME + 2 Exc en SPE ou RE ou CHPT ou NE sous 2 juges différents+ Examen oculaire (*)+ Test de caractère ou CANT ou CSAU ou brevet de travail
4 POINTS /6 : RECOMMANDE : Sujet CONFIRME+ 2 Exc en SPE ou RE ou CHPT ou NE sous 2 juges différents dont 1 Exc en NE en CI ou CO ou CE + examen oculaire (*) + Test de caractère ou CANT ou CSAU + Pedigree complet.
5 POINTS /6 : ELITE B : Sujet CONFIRME ayant produit en 1ère génération :
Mâle : 4 descendants cotés 4 points avec 2 lices
Femelle : 4 descendants cotés 4 points en 2 portées
+ Dysplasie de la hanche A ou B + Pedigree complet
6 POINTS : ELITE A : Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1ère génération :
Mâle :4 descendants cotés 4 points avec 2 lices
Femelle : 4 descendants cotés 4 points en 2 portées
+ Dysplasie de la hanche A ou B + Pedigree complet

NB : (*) l'examen oculaire doit certifier que le sujet est indemne de colobome

TRES IMPORTANT : PROPHYLAXIE DE LA RAGE
Pour les chiens venant de l'étranger, se munir du certificat antirabique pour être présenté à l'entrée de l'exposition.